Image not found or type unknown

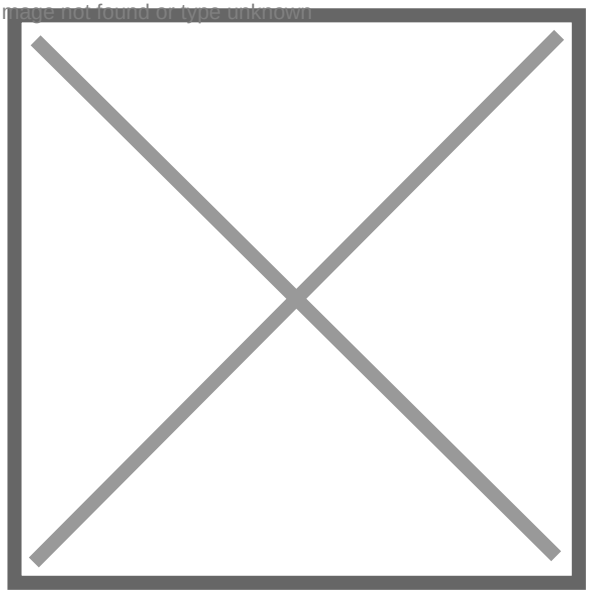

Heures supplementaire mal pyer

Par **ludovic63**, le **09/12/2010** à **16:26**

Bonjour,
bjrs je suis en cdi depuis 7 ans mon parton ma fait faire 45 en moyenne voir plus et en été il me paie les heures en primes exceptionnelles et l hiver (suis en btp) il me paie pas les heures supplémentaires mais soi me les fait récupérer ou au lieu de me mettre en intempéries (je cotise et mon partons aussi pour les intempéries) me fait récupéré les heures a til le droit et comment faire pour le contraire a me payer normalement merci de vos réponses

Par **pepelle**, le **10/12/2010** à **22:32**

C'est bourré d'illégalités tout ça.
45 hebdomadaires, c'est illégal (c'est 44h)
Menacez le de contacter l'inspection du travail s'il ne veut pas arrêter tout cela.

Par **P.M.**, le **11/12/2010** à **08:36**

Bonjour,
Je vous conseillerais dès maintenant de vous rapprocher d'une organisation syndicale en absence de repésentant du Personnel dans l'entreprise...
Sauf dérogation, les durées maximales de travail sont fixées à :
- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. En outre, les salariés

doivent bénéficier d’un repos quotidien de 11 heures au minimum et d’un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s’ajoutent les heures de repos quotidien....

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés